Groupe Socialiste

Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

QUESTION ECRITE

de Monsieur le Député Dimitri Legasse

à Monsieur le Ministre Jean-Claude Marcourt

Le 8 septembre 2017

OBJET : l'examen d'entrée en médecine

Monsieur le Ministre,

Sans vouloir évoquer la polémique de l'opportunité de la tenue d'un examen d'entrée aux études de médecine et de dentisterie, je voudrais me pencher brièvement sur l'organisation de ce tout premier examen tenu le 8 septembre.

Il y aurait 4.200 candidats qui seraient attendus à Brussels Expo et selon vos estimations, seulement 10 % devraient réussir cette épreuve.

Monsieur le Ministre, j'avais donc quelques questions à ce sujet :

- Comment les matières et questions de cet examen ont été définies ?
- Sur base de quels critères évaluez-vous les 10 % de chances de réussite ?
- Quels sont les résultats ?
- Quelles conclusions tirez-vous de cette première expérience ?

Réponse à la question écrite n°746
de Monsieur le Député LEGASSE

Objet : Examen d'entrée en médecine

Le décret du 29 mars 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires a instauré un examen d'entrée comme condition d'accès à ces études à partir de l'année académique 2017-2018. Cet examen a été organisé le 8 septembre 2017 et les résultats ont été publiés le 15 septembre 2017.

Les questions de cet examen ont été définies par le jury de l'examen d'entrée et d'accès. Ce dernier a également déterminé les modalités d'évaluation de celui-ci. Les matières de l'examen ont été, quant à elles, fixées par le décret du 29 mars 2017 précité.

Suite à la publication de ces résultats, il peut être relevé que sur les 4 080 inscriptions définitivement confirmées en date du 5 septembre 2017, 3 471 candidats se sont présentés pour prendre part à l'épreuve, soit un taux de participation de 85 %.

Au terme de la délibération, 20,05% des participants à l'épreuve ont été proclamés lauréats par le Jury (696 lauréats). Ce taux est supérieur au taux de 10% annoncé, pourcentage qui se fonde sur les taux de réussite des tests d'orientation du secteur de la santé organisés les années académiques précédentes.

L'examen d'entrée en médecine et dentisterie du 8 septembre 2017, premier de ce type organisé en fédération Wallonie-Bruxelles, s'est passé sans encombre. L'ARES, en charge de l'organisation matérielle et administrative de l'épreuve, a indéniablement mis tout en œuvre pour que cette épreuve se déroule dans un climat serein.

Jean-Claude MARCOURT